

## (12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 4522 B1** (51) Cl. internationale : **E01H 10/00; B62B 1/20**

(43) Date de publication :  
**29.07.2020**

---

(21) N° Dépôt :  
**45522**

(22) Date de Dépôt :  
**19.12.2017**

(30) Données de Priorité :  
**27.01.2017 FR 1750665**

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation:EP17208640.7

(71) Demandeur(s) :  
**Vallez, Bernard, Lieu dit Perry 11410 Salles sur l'Hers (FR)**

(72) Inventeur(s) :  
**VALLEZ, Bernard**

(74) Mandataire :  
**IP-TOP NOTCH**

---

(54) Titre : **BROUETTE POUR L'ÉPANDAGE D'UN MATÉRIAU**

(57) Abrégé : La présente invention vise une brouette 20 pour l'épandage d'un matériau comportant une benne 21 destinée à contenir au moins un matériau, ladite benne 21 comprenant une paroi de fond 27, une paroi avant 28, une paroi arrière 29, deux parois latérales 30, 30', une première ouverture supérieure 22, une seconde ouverture 32 dans ladite paroi de fond 27 et/ou la paroi avant 28 à travers laquelle le matériau est destiné à s'écouler, un volet de fermeture 35 fermant la seconde ouverture 32, et, des moyens de contrôle de l'ouverture dudit volet de fermeture 35, la brouette 20 étant caractérisée en ce qu'elle comprend un plateau 43 de distribution de forme globalement rectangulaire et étendu longitudinalement selon un axe longitudinal parallèle à un axe transversal de la brouette 20, sous toute la longueur de la seconde ouverture 32.

**Revendications :**

1. Brouette (20) pour l'épandage d'un matériau comportant une benne (21) destinée à contenir au moins un matériau, ladite benne (21) comprenant une paroi de fond (27), une paroi avant (28), une paroi arrière (29), deux parois latérales (30, 30'), une première ouverture supérieure (22), caractérisée en ce qu'elle comprend une seconde ouverture (32) dans ladite paroi de fond (27) et/ou la paroi avant (28) à travers laquelle le matériau est destiné à s'écouler, un volet de fermeture (35) fermant la seconde ouverture (32), et, des moyens de contrôle de l'ouverture dudit volet de fermeture (35), la brouette (20) comprend un plateau (43) de distribution de forme globalement rectangulaire et étendu longitudinalement selon un axe longitudinal parallèle à un axe transversal de la brouette (20), sous toute la longueur de la seconde ouverture (32), ledit plateau (43) étant positionné sous la seconde ouverture (32) de sorte que lorsqu'un matériau s'écoule depuis l'ouverture (32) par gravité, ledit matériau s'écoule sur le plateau (43) le long de sa surface dans sa largeur vers une surface nécessitant l'épandage sous la brouette (20) ou en avant de la brouette (20).
2. Brouette (20) selon la revendication 1, dans laquelle ladite seconde ouverture (32) est étendue longitudinalement entre les deux parois latérales (30, 30') selon un axe parallèle à l'axe transversal de la brouette (20).
3. Brouette (20) selon l'une quelconque des revendications 1 à 2, dans laquelle les moyens de contrôle de l'ouverture du volet de fermeture (35) comportent un câble (37) relié à un élément de contrôle actionnable (38) au niveau d'une première extrémité du câble (37) et relié au volet de fermeture (35) au niveau d'une seconde extrémité du câble (37).
4. Brouette (20) selon la revendication 3, dans laquelle la liaison du câble (37) au volet de fermeture (35) est réalisée par un jeu de bielles dans lequel une première bielle (41) est articulée à la seconde extrémité du câble (37) et à une deuxième bielle (42), ladite deuxième bielle (42) étant articulée au volet de fermeture (35) de sorte que lorsque l'élément de contrôle actionnable (38) est actionné le volet de fermeture (35) ouvre la seconde ouverture (32).
5. Brouette (20) selon l'une quelconque des revendications 3 à 4, dans laquelle l'élément de contrôle actionnable (38) est actionnable manuellement.
6. Brouette (20) selon l'une quelconque des revendications 3 à 5, comportant au moins deux brancards (24, 24'), et dans laquelle l'élément de contrôle actionnable (38) est positionné sur un des brancards (24, 24').
7. Brouette (20) selon l'une quelconque des revendications 3 à 6, dans laquelle l'élément de contrôle actionnable (38) est un levier.

8. Brouette (20) selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, dans laquelle le volet de fermeture (35) est fixé à la benne (21) de façon mobile en rotation autour d'un axe B parallèle à un axe transversal de la brouette (20).

9. Brouette (20) selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, dans laquelle le plateau (43) de distribution comporte des gouttières de guidage (44) positionnées de sorte à répartir de façon homogène l'écoulement du matériau sur la surface du plateau (43) de distribution lorsque ledit matériau s'écoule le long de la surface dudit plateau (43).

10. Utilisation de la brouette (20) selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, pour épandre un matériau granuleux.